

21 FEV. 2022

Département du TERRITOIRE DE BELFORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CHAUX-VALENTIN**  
\*\*\*\*\*

**SEANCE du jeudi 17 février 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le dix-sept février à vingt heures, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacky CHIPAUX - Maire.

**MEMBRES**

**Etaient présents :**

En exercice : 15  
Présents : 10  
Votants : 15  
Absents : 5  
Excusé : 5

M. Jacky CHIPAUX – Mme Chantal LESOU – M. Jean-Luc DEVILLONI –  
M. Eric RIO – M. Jean-Michel DUPONT – Mme Stéphanie GAUTIER - Mme  
Sandrine THIRION - Mme Aurore COURGEY – M. Jean-Charles MARIE - Mme  
Pascale LABEUCHE

**Date convocation :**  
11 février 2022

Absent (s) : Mme Mélanie BOUERY - Mme Danielle JACQUIOT - M. Philippe  
MORCELY - M. Valentin MANGEOLLE - M. Olivier BOURNEZ

**Date affichage :**  
21 février 2022

Procuration (s) : Mme Mélanie BOUERY à Mme Aurore COURGEY – Mme  
Danielle JACQUIOT à M. Jean-Charles MARIE – M. Philippe MORCELY à M. Jean-  
Michel DUPONT – M. Valentin MANGEOLLE et M. Olivier BOURNEZ à M. Jean-  
Luc DEVILLONI

Mme Sandrine THIRION est nommée secrétaire de séance

**Délibération n° 1/2022**

**Objet : REVERSEMENT DE LA TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE (TCCFE)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que TDE 90 perçoit la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) en lieu et place des communes dont la population est inférieure à 2000 habitants conformément à l'article L5212-24 du code général des collectivités locales (CGCT) , modifié par l'article 54 de la loi de finances 2021 du 29 décembre 2020

Par délibération en date du 23 septembre 2020, TDE 90 a décidé de reverser aux communes situées dans son périmètre et dont la population est inférieure à 2000 habitants, 33 % du produit de la TCCFE collecté sur le territoire.

Conformément aux dispositions de l'article L.5212-24 susvisé permettant le reversement par un syndicat intercommunal à une commune membre, d'une fraction de la taxe perçue sur son territoire, ce reversement doit préalablement faire l'objet de délibérations concordantes du syndicat et de la commune.

Vu la délibération de TDE 90 du 23 septembre 2020, fixant le principe de reversement de la TCCFE et la fraction de la taxe reversée aux communes à 33 % du produit réellement collecté sur son territoire

Monsieur le Maire propose de délibérer dans des termes concordants afin d'obtenir de TDE 90 un reversement de la TCCFE à hauteur de 33 % du montant de la taxe perçue sur le territoire de la commune,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le reversement, de 33 % de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité perçue par TDE 90 sur le territoire de la commune selon les modalités de versement arrêtées par le comité de TDE 90

**PRECISE** que, conformément à l'article L5212-24 du CGCT, cette délibération sera transmise au comptable public.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an ci-dessus,  
Certifié EXECUTOIRE après dépôt en Préfecture.  
Ont signé au registre tous les membres présents  
Pour copie certifiée conforme.  
En Mairie le 17 février 2022 – Le Maire, Jacky CHIPAUX



**PREFECTURE DU  
TERRITOIRE DE BELFORT**

**21 FEV. 2022**

Service Courrier

Département du TERRITOIRE DE BELFORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CHAUX**

\*\*\*\*\*

**SEANCE du jeudi 17 février 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le dix-sept février à vingt heures, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacky CHIPAUX - Maire.

**MEMBRES**

En exercice : 15  
Présents : 10  
Votants : 15  
Absents : 5  
Excusé : 5

**Étaient présents :**

M. Jacky CHIPAUX – Mme Chantal LESOU – M. Jean-Luc DEVILLONI –  
M. Eric RIO – M. Jean-Michel DUPONT – Mme Stéphanie GAUTIER - Mme  
Sandrine THIRION - Mme Aurore COURGEY – M. Jean-Charles MARIE - Mme  
Pascale LABEUCHE

**Date convocation :** Absent (s) : Mme Mélanie BOUERY - Mme Danielle JACQUIOT - M. Philippe  
MORCELY - M. Valentin MANGEOLLE - M. Olivier BOURNEZ  
11 février 2022

**Date affichage :** Procuration (s) : Mme Mélanie BOUERY à Mme Aurore COURGEY – Mme  
Danielle JACQUIOT à M. Jean-Charles MARIE – M. Philippe MORCELY à M. Jean-  
Michel DUPONT – M. Valentin MANGEOLLE et M. Olivier BOURNEZ à M. Jean-  
Luc DEVILLONI  
21 février 2022

Mme Sandrine THIRION est nommée secrétaire de séance

-----  
**Délibération n° 2/2022**

**Objet : AMENDES DE POLICE 2022**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet en matière de sécurité pour l'attribution par l'assemblée départementale d'une subvention au titre des amendes de police pour l'année 2022. Il est envisagé :

- 2 panneaux type Alpha C13a « Impasse » (Rue des Prés Fleuris / Rue de la Charrière)
- 2 panneaux type Alpha A15b « Passage d'animaux » (Rue de la Vivre / Rus Sous le Bois)
- 1 panneau type Alpha A2b « Dos d'âne » (Rue Sous le Bois)
- 1 panneau type Alpha AB4 « Stop » (Rue de l'Egalité)
- 2 panneaux type Alpha B3 « Interdiction de dépasser » (Rue des Eparses / Rue des Oiseaux)
- 5 Balisages chantier sur RD type Delta G R AK5
- 2 balises J11 type Nova (Dévoisement entrée sud de la Commune)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**VALIDE** ces propositions

**SOLLICITE** une demande de subvention au titre des amendes de police pour 2022

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an ci-dessus,  
Certifié EXECUTOIRE après dépôt en Préfecture.

Ont signé au registre tous les membres présents

**PREFECTURE DU  
TERRITOIRE DE BELFORT**

Pour copie certifiée conforme.  
En Mairie le 17 février 2022 – Le Maire, Jacky CHIPAUX

**21 FEV. 2022**

**Service Courrier**



Département du TERRITOIRE DE BELFORT

21 FEV. 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CHAUX**

\*\*\*\*\*

Service Courrier

**SEANCE du jeudi 17 février 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le dix-sept février à vingt heures, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacky CHIPAUX - Maire.

**MEMBRES**

**Etaient présents :**

En exercice : 15  
Présents : 10  
Votants : 15  
Absents : 5  
Excusé : 5

M. Jacky CHIPAUX – Mme Chantal LESOU – M. Jean-Luc DEVILLONI –  
M. Eric RIO – M. Jean-Michel DUPONT — Mme Stéphanie GAUTIER - Mme  
Sandrine THIRION - Mme Aurore COURGEY – M. Jean-Charles MARIE - Mme  
Pascale LABEUCHE

**Date convocation :**  
11 février 2022

Absent (s) : Mme Mélanie BOUERY - Mme Danielle JACQUIOT - M. Philippe  
MORCELY - M. Valentin MANGEOLLE - M. Olivier BOURNEZ

**Date affichage :**  
21 février 2022

Procuration (s) : Mme Mélanie BOUERY à Mme Aurore COURGEY – Mme  
Danielle JACQUIOT à M. Jean-Charles MARIE – M. Philippe MORCELY à M. Jean-  
Michel DUPONT – M. Valentin MANGEOLLE et M. Olivier BOURNEZ à M. Jean-  
Luc DEVILLONI

Mme Sandrine THIRION est nommée secrétaire de séance

-----  
**Délibération n° 3/2022**

**Objet : RENOUELEMENT CONVENTION CONTROLE DES AGRÈS**

Le maire présente au Conseil Municipal une proposition du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale afin de renouveler la convention concernant les contrôles d'agrès sportifs.

La proposition faite par le Centre de Gestion est de mettre à disposition des collectivités qui en feront la demande à compter du 1er janvier 2019 ses agents de la filière technique pour la réalisation de ces opérations au coût unique annuel de 25 € par agrès de football, de handball, de basketball et de hockey et de, de 50 € par aire de jeux, terrain de tennis, terrain de volley et aire de fitness, 25 € par agrès de fitness pour les parcours Vita et 100 € pour les skate-parks.

Les contrôles en question sont détaillés ci-après.

- **Contrôles des agrès (en extérieur ou en intérieur) de football, handball, basket-ball et hockey sur gazon ou en salle :**
- Contrôle manuel et visuel, réalisé une année sur deux, permettant un constat d'usure du but afin d'acquiescer qu'il est en bon état
- Contrôle de la stabilité et de la solidité des buts avec une machine prévue à cet effet et fournie par le Centre de Gestion, réalisé une année sur deux.
- Affichage d'une vignette de contrôle technique sur chaque agrès contrôlé.
- Fourniture d'un rapport de visite comprenant des photos, des constats et de préconisations ou simple lettre d'information valant passage transmis à la collectivité avec courrier d'accompagnement, le courrier sera daté et signé par la collectivité puis retourné au Centre de Gestion pour archivage.

- Contrôle des aires de jeux collectives, skate-parks, aires de fitness, des parcours Vita et des terrains de tennis et de volley
- Contrôle annuel principal : Contrôle visuel de l'environnement, l'affichage obligatoire, l'état des surfaces et des équipements, visseries, cordes, sol, appréciation de la stabilité.
- Rapport de visite comprenant des photos, des constats et des préconisations.

Le Centre de Gestion procédera en outre, qu'il s'agisse des agrès ou des aires de jeux, en plus des contrôles techniques, à une gestion administrative complète qui l'amènera à détenir une copie de tous les actes, rapports, analyse et autres remarques que les agents seront amenés à enregistrer.

Il ne s'agit en outre pas d'une prestation de service stricto sensu puisque la prestation est réalisée intégralement par des agents, équipés et formés par le Centre de Gestion MAIS placés sous l'autorité du Maire pour la durée du contrôle.

Les contrôles ne valent essentiellement aux yeux du juge que par la régularité de leurs interventions. L'accompagnement proposé par le Centre de Gestion n'est donc pas outré compte tenu des risques contentieux forts existant dans ces matières.

Le Maire précise encore que la convention en résultant est conclue pour une durée de trois ans renouvelable expressément pour une nouvelle durée de trois ans et ce autant de fois que voulu.

La liste des équipements sportifs et de loisirs pris en compte peut en revanche évoluer à tout moment sur simple demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**AUTORISE** le maire à signer une convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour la réalisation :

- des contrôles d'agrès (en extérieur ou en intérieur) de football, handball, basketball et hockey sur gazon ou en salle (25 euros par an par agrès contrôlés)
- des aires de jeux collectives (50 euros par an par aire de jeu contrôlée)

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an ci-dessus,  
Certifié EXECUTOIRE après dépôt en Préfecture.  
Ont signé au registre tous les membres présents  
Pour copie certifiée conforme.

En Mairie le 17 février 2022 – Le Maire, Jacky CHIPAUX



PREFECTURE DU  
TERRITOIRE DE BELFORT

21 FEV. 2022

Service Courrier

Département du TERRITOIRE DE BELFORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CHAUX**

\*\*\*\*\*

**SEANCE du jeudi 17 février 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le dix-sept février à vingt heures, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacky CHIPAUX - Maire.

**MEMBRES**

**Etaient présents :**

En exercice : 15  
Présents : 10  
Votants : 15  
Absents : 5  
Excusé : 5

M. Jacky CHIPAUX – Mme Chantal LESOU – M. Jean-Luc DEVILLONI –  
M. Eric RIO – M. Jean-Michel DUPONT – Mme Stéphanie GAUTIER - Mme  
Sandrine THIRION - Mme Aurore COURGEY – M. Jean-Charles MARIE - Mme  
Pascale LABEUCHE

**Date convocation :**  
11 février 2022

Absent (s) : Mme Mélanie BOUERY - Mme Danielle JACQUIOT - M. Philippe  
MORCELY - M. Valentin MANGEOLLE - M. Olivier BOURNEZ

**Date affichage :**  
21 février 2022

Procuration (s) : Mme Mélanie BOUERY à Mme Aurore COURGEY – Mme  
Danielle JACQUIOT à M. Jean-Charles MARIE – M. Philippe MORCELY à M. Jean-  
Michel DUPONT – M. Valentin MANGEOLLE et M. Olivier BOURNEZ à M. Jean-  
Luc DEVILLONI

Mme Sandrine THIRION est nommée secrétaire de séance

-----  
**Délibération n° 4/2022**

**Objet : DEMANDE DE SUBVENTION CREATION COLUMBARIUM**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'extension du columbarium. Arrivé à sa capacité d'utilisation maximale, des devis ont été sollicités pour l'acquisition d'un nouvel élément cinéraire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**SOLLICITE** une aide financière au titre de la D.E.T.R 2022 et du Conseil Départemental (un panneau notifiant l'aide au financement sera apposé)

**ADOPTE** l'opération pour la totalité de la réalisation

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel

**AUTORISE** le Maire à signer les documents relatifs à ce projet

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an ci-dessus,  
Certifié EXECUTOIRE après dépôt en Préfecture.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie certifiée conforme.

En Mairie le 17 février 2022 – Le Maire, Jacky CHIPAUX

**PREFECTURE DU  
TERRITOIRE DE BELFORT**

**21 FEV. 2022**

Service Courrier



21 FEV. 2022

Département du TERRITOIRE DE BELFORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CHAUX**

\*\*\*\*\*

**SEANCE du jeudi 17 février 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le dix-sept février à vingt heures, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacky CHIPAUX - Maire.

**MEMBRES**

En exercice : 15  
Présents : 10  
Votants : 15  
Absents : 5  
Excusé : 5

**Etaient présents :**

M. Jacky CHIPAUX – Mme Chantal LESOU – M. Jean-Luc DEVILLONI –  
M. Eric RIO – M. Jean-Michel DUPONT – Mme Stéphanie GAUTIER - Mme  
Sandrine THIRION - Mme Aurore COURGEY – M. Jean-Charles MARIE - Mme  
Pascale LABEUCHE

**Date convocation :**  
11 février 2022

Absent (s) : Mme Mélanie BOUERY - Mme Danielle JACQUIOT - M. Philippe  
MORCELY - M. Valentin MANGEOLLE - M. Olivier BOURNEZ

**Date affichage :**  
21 février 2022

Procuration (s) : Mme Mélanie BOUERY à Mme Aurore COURGEY – Mme  
Danielle JACQUIOT à M. Jean-Charles MARIE – M. Philippe MORCELY à M. Jean-  
Michel DUPONT – M. Valentin MANGEOLLE et M. Olivier BOURNEZ à M. Jean-  
Luc DEVILLONI

Mme Sandrine THIRION est nommée secrétaire de séance

-----  
**Délibération n° 5/2022**

**Objet : ILOTS D'AVENIR EN FORET COMMUNALE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) du président des communes forestières du territoire de Belfort pour l'installation en forêt communale d'îlots d'avenir sur la période 2022-2026.

Ces îlots consistent à participer à l'acquisition de connaissances sur le comportement de nouvelles essences vis-à-vis des évolutions climatiques. A l'avenir, ces espèces pourraient permettre de diversifier les forêts en accompagnant les essences actuelles qui représentent des enjeux pour la forêt publique et pour laquelle il existe des risques élevés de dépérissement en raison des évolutions climatiques.

Les candidatures retenues par cet appel permettent de bénéficier d'une aide départementale et d'un accompagnement spécifique de l'association des communes forestières et de l'ONF.

Les critères de sélection sont :

- L'adhésion de la commune au réseau des communes forestières pour qu'il puisse agir pour le compte adhérent
- La volonté de la commune de s'engager dans une démarche d'expérimentation pour la mise en place d'un réseau d'îlots d'avenir, à accepter l'essence proposée et l'itinéraire technique recommandé
- La qualité globale du site proposé pour la plantation et son intérêt au regard de la liste des essences identifiées par le projet RENEssences
- L'engagement de la commune à financer la part non couverte par l'aide du Département pour la plantation (préparation du terrain compris) et à réaliser les travaux sylvicoles d'entretien de la plantation (dégagements, dépressage, éclaircies) jusqu'au stade de la première éclaircie

- L'accord de la commune pour la diffusion des résultats et les actions de communication qui pourraient être menées sur l'ilot d'avenir

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**DECIDE** de ne pas adhérer à ce projet

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an ci-dessus,

Certifié EXECUTOIRE après dépôt en Préfecture.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie certifiée conforme.

En Mairie le 17 février 2022 – Le Maire, Jacky CHIPAUX



PRÉFECTURE DU  
TERRITOIRE DE BELFORT

21 FEV. 2022

Service Courrier



Département du TERRITOIRE DE BELFORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CHAUX**

\*\*\*\*\*

**SEANCE du jeudi 17 février 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le dix-sept février à vingt heures, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacky CHIPAUX - Maire.

**MEMBRES**

En exercice : 15  
Présents : 10  
Votants : 15  
Absents : 5  
Excusé : 5

**Étaient présents :**

M. Jacky CHIPAUX – Mme Chantal LESOU – M. Jean-Luc DEVILLONI –  
M. Eric RIO – M. Jean-Michel DUPONT — Mme Stéphanie GAUTIER - Mme  
Sandrine THIRION - Mme Aurore COURGEY – M. Jean-Charles MARIE - Mme  
Pascale LABEUCHE

**Date convocation :**  
11 février 2022

Absent (s) : Mme Mélanie BOUERY - Mme Danielle JACQUIOT - M. Philippe  
MORCELY - M. Valentin MANGEOLLE - M. Olivier BOURNEZ

**Date affichage :**  
21 février 2022

Procuration (s) : Mme Mélanie BOUERY à Mme Aurore COURGEY – Mme  
Danielle JACQUIOT à M. Jean-Charles MARIE – M. Philippe MORCELY à M. Jean-  
Michel DUPONT – M. Valentin MANGEOLLE et M. Olivier BOURNEZ à M. Jean-  
Luc DEVILLONI

Mme Sandrine THIRION est nommée secrétaire de séance

-----  
**Délibération n° 6/2022**

**Objet : RENOUELEMENT BAIL CHASSE PRIVEE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le bail de chasse sur les terrains communaux est arrivé à expiration et qu'il convient de le renouveler.

Le tarif actuel est de 1048.93 € annuels Il est proposé un nouveau montant de 1 500.00 € annuels auquel s'ajoute un droit de passage de 80 € donnant accès au chalet de chasse situé en forêt de la vaivre

Le montant du bail sera révisable chaque année selon d'indice INSEE du coût des ménages (Hors tabac) du 4<sup>ème</sup> trimestre. Le droit de passage n'est pas concerné par cette réactualisation  
Le bail prendra effet à partir du 01<sup>er</sup> mars 2022 pour une durée de 3 ans et prendra donc fin à la clôture de la chasse en 2025.

Les loyers seront versés d'avance avant l'ouverture de la chasse.

La société de chasse ne pourra avoir plus de vingt chasseurs par jour de chasse. En cas de battue, les rabatteurs ne pourront être comptés parmi les chasseurs désignés. Les jours de chasse seront fixés par le Comité de la Société.

Les lieux de chasse sont : La forêt de la Vaivre, la Haye, le chemin militaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 2 voix contre et 2 abstentions

**VALIDE** la nouvelle durée de 3 ans du bail de chasse à compter de 2022

**VALIDE** le nouveau tarif proposé de 1500 € annuels à compter de 2022

**PREFECTURE DU  
TERRITOIRE DE BELFORT**

**21 FEV. 2022**

**Service Courrier**

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an ci-dessus,  
Certifié EXECUTOIRE après dépôt en Préfecture.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie certifiée conforme.

En Mairie le 17 février 2022 – Le Maire, Jacky CHIPAUX

Département du TERRITOIRE DE BELFORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CHAUX**

\*\*\*\*\*

**SEANCE du jeudi 17 février 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le dix-sept février à vingt heures, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacky CHIPAUX - Maire.

**MEMBRES**

En exercice : 15  
Présents : 10  
Votants : 15  
Absents : 5  
Excusé : 5

**Étaient présents :**

M. Jacky CHIPAUX – Mme Chantal LESOU – M. Jean-Luc DEVILLONI –  
M. Eric RIO – M. Jean-Michel DUPONT – Mme Stéphanie GAUTIER - Mme  
Sandrine THIRION - Mme Aurore COURGEY – M. Jean-Charles MARIE - Mme  
Pascale LABEUCHE

Absent (s) : Mme Mélanie BOUERY - Mme Danielle JACQUIOT - M. Philippe  
MORCELY - M. Valentin MANGEOLLE - M. Olivier BOURNEZ

**Date convocation :**  
11 février 2022

Procuration (s) : Mme Mélanie BOUERY à Mme Aurore COURGEY – Mme  
Danielle JACQUIOT à M. Jean-Charles MARIE – M. Philippe MORCELY à M. Jean-  
Michel DUPONT – M. Valentin MANGEOLLE et M. Olivier BOURNEZ à M. Jean-  
Luc DEVILLONI

**Date affichage :**  
21 février 2022

Mme Sandrine THIRION est nommée secrétaire de séance

-----  
**Délibération n° 7/2022**

**Objet : PASS'SPORTS : PARTICIPATION COMMUNE ET CCVS**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à partir de la rentrée scolaire 2022, la CCVS et les communes qui le souhaitent s'associent pour favoriser l'accès des jeunes âgés de 3 à 18 ans à la pratique d'activités sportives et culturelles.

Sous réserve d'une participation minimale de 10 euros de la commune de résidence, la CCVS s'engagera à verser au club ou association une participation de 15 euros par enfant inscrit titulaire de la licence, dans la limite d'une inscription annuelle par enfant.

Ce partenariat entre les communes et la CCVS sera formalisé par la signature d'une convention

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**VALIDE** ce partenariat et son aspect financier avec la CCVS pour les jeunes de la commune âgés de 3 à 18 ans titulaire d'une licence

**AUTORISE** le Maire à signer la convention

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an ci-dessus,  
Certifié EXECUTOIRE après dépôt en Préfecture.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie certifiée conforme.

En Mairie le 17 février 2022 – Le Maire, Jacky CHIPAUX

PREFECTURE DU  
TERRITOIRE DE BELFORT

21 FEV. 2022

Service Courrier



Département du TERRITOIRE DE BELFORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CHAUX**

\*\*\*\*\*

**SEANCE du jeudi 17 février 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le dix-sept février à vingt heures, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacky CHIPAUX - Maire.

**MEMBRES**

En exercice : 15  
Présents : 10  
Votants : 15  
Absents : 5  
Excusé : 5

**Etaient présents :**

M. Jacky CHIPAUX – Mme Chantal LESOU – M. Jean-Luc DEVILLONI –  
M. Eric RIO – M. Jean-Michel DUPONT – Mme Stéphanie GAUTIER - Mme  
Sandrine THIRION - Mme Aurore COURGEY – M. Jean-Charles MARIE - Mme  
Pascale LABEUCHE

**Date convocation :**  
11 février 2022

Absent (s) : Mme Mélanie BOUERY - Mme Danielle JACQUIOT - M. Philippe  
MORCELY - M. Valentin MANGEOLLE - M. Olivier BOURNEZ

**Date affichage :**  
21 février 2022

Procuration (s) : Mme Mélanie BOUERY à Mme Aurore COURGEY – Mme  
Danielle JACQUIOT à M. Jean-Charles MARIE – M. Philippe MORCELY à M. Jean-  
Michel DUPONT – M. Valentin MANGEOLLE et M. Olivier BOURNEZ à M. Jean-  
Luc DEVILLONI

Mme Sandrine THIRION est nommée secrétaire de séance

-----  
**Délibération n° 8/2022**

**Objet : ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune dispose à ce jour d'un gyrobroyeur.

Vu son manque de praticité, il a été convenu de le céder pour un montant de 1000 euros.  
Un acheteur s'est manifesté et a établi un chèque bancaire du montant correspondant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**VALIDE** la cession du gyrobroyeur au prix de 1000 euros  
**AUTORISE** l'encaissement du chèque

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an ci-dessus,  
Certifié EXECUTOIRE après dépôt en Préfecture.

Ont signé au registre tous les membres présents  
Pour copie certifiée conforme.

En Mairie le 17 février 2022 – Le Maire, Jacky CHIPAUX



PRÉFECTURE DU  
TERRITOIRE DE BELFORT

21 FEV. 2022

Service Courrier

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2022**

### **COMPTE RENDU DE SEANCE**

COMMUNE DE BELFORT

21 FEV. 2022

Service Courrier

La séance est ouverte à 20 heures 05

Présents : 10

Absents : 5 avec procurations données (M. Philippe MORCELY – M. Valentin MANGEOLLE – Mme Mélanie BOUERY – Mme Danielle JACQUIOT – M. Olivier BOURNEZ)

#### **Récapitulatif dernier Conseil Municipal et validation**

#### **Etude des délibérations mises à l'ordre du jour**

#### **INFORMATIONS DIVERSES :**

##### **VISITE SCIERIE**

Dans le cadre du contrat souscrit avec l'ONF concernant l'approvisionnement en bois, la scierie partenaire de la Commune propose de visiter ses locaux à RONCHAMP. Un tour de table est fait pour connaître les personnes intéressées.

##### **ASSOCIATION « Hé Changeons »**

- Une marche entre CHAUX et FRAIS (9 ou 18 Km) est organisée le 26 juin prochain. Le départ se fera depuis CHAUX avec au programme : activités SMICTOM, stand ONF. ROPPE sera l'étape entre les 2 circuits avec mise à disposition d'une petite restauration sur place. Une navette bus est prévue pour ramener tous les participants au point de départ. Une participation de 5 € sera demandée pour cette animation
- Il est proposé lors de l'attribution des subventions communales d'inscrire l'association au budget 2022

##### **AIRE BENNES DECHETS VERTS**

L'aire actuelle est située à GIROMAGNY. Les camions de chargement utilisent le parking supérieur pour manœuvrer. Ce parking va récupérer son usage suite à la création d'une maison de santé. Il ne sera donc plus possible de l'utiliser pour les camions.

Le SMICTOM propose de créer une nouvelle aire à CHAUX, vers l'ancien éco-point. Tous les frais (env. 260 000 €) seront à sa charge : quai chargement / camera / clôture / entretien / badge afin d'éviter l'accès des professionnels.

Une convention sera proposée à la signature lors d'un prochain conseil municipal

##### **NOUE RUE DE L'EGALITE**

Suite au problème de l'évacuation des eaux sur les terrains en amont lors de fortes pluies une noue pour accentuer l'évacuation de cette eau a été créée à titre expérimental. Suite à un retour positif sur cette opération, un devis a été sollicité pour allonger ce fossé et augmenter ainsi l'évacuation. Après débat, il a été décidé de valider cette proposition

### **RADAR**

L'équipement actuel assure le contrôle routier d'un seul côté de la voie. Au vu de l'augmentation du non-respect de la vitesse, il est proposé d'engager une procédure pour passer le contrôle dans les 2 sens de circulation ainsi que l'installation d'ETU (Equipement Territoire Urbain)

### **CAPTEUR CO2 DANS LES ECOLES**

Cette mesure risquant de devenir obligatoire à court terme, il est proposé d'équiper les 3 écoles. A voir pour la prise en charge communale ou RPI sachant que cette opération peut être aidée à hauteur de 8€ par élève. Après avis une délibération sera prise

### **LOTISSEMENTS**

2 projets de lotissement sont en cours : le premier pour onze parcelles le second environ une vingtaine

### **BROCANTE DU 5 JUIN**

Une réunion de préparation aura lieu le 28 février pour recruter des bénévoles et définir l'organisation de cette journée

### **CENTENAIRE TERRITOIRE DE BELFORT**

Un écusson aux armes de la commune a été réalisé pour être apposé aux côtes de celui des autres communes sur le char qui défilera lors de la cérémonie du centenaire. De même le gâteau « Arromanches » créé pour représentation de la commune sera agrémenté d'un logo comestible de cet évènement

### **BIBLIOTHEQUE PARTAGEE**

La boîte à idées a reçu une demande pour réhabiliter la cabine téléphonique de l'ex-poste en bibliothèque partagée. Idée à mettre en œuvre par les employés communaux.

### **DENOMINATION PLACE**

Après sondage auprès de la population la place située à côté de l'église portera le nom de « Place de l'Eglise ». Une plaque sera apposée.

Séance levée à 22 heures 25



Le Maire,  
Jacky CHIPAUX

LE MAIRE DE BELFORT

21 FEV. 2022

Bureau Courrier